



Compte rendu de la CAPD du 14 novembre 2014

A l'ordre du jour :

- avancement des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2013/2014 ;
- examen des maintiens de notes - Année scolaire 2013-2014 ;
- départs en formation continue ;
- Dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires
- questions diverses.

1) Avancement des PE :

Vous trouverez en pièce jointe le tableau indiquant le nombre de promovables et de promus pour chaque échelon, ainsi que les barèmes des premiers et derniers promus. 220 PE ont été promus au Grand Choix et 350 au Choix.

L'utilisation des « décimales » a permis d'attribuer des promotions supplémentaires à 4 collègues au 11^{ème} échelon Grand Choix et à 2 collègues au 11^{ème} échelon Choix. Parmi ces deux collègues, un se trouvait dans une situation très particulière du fait de son changement de position administrative, étant devenu directeur de SEGPA.

Le SE-UNSA a soumis un vœu (*voir déclaration préalable du SE-UNSA*) au vote des membres de la CAPD pour revendiquer l'avancement au Grand Choix pour tous afin que les PE issu du concours de recrutement (CRPE) ne soient pas systématiquement privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des collègues anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE, ces derniers bénéficiant d'une ancienneté et d'une note plus importante.

Ce vœu a été mis au vote qui a donné le résultat suivant :

POUR	8	SE-UNSA + SNUipp
CONTRE	0	
ABSTENTION	12	Administration + SNUDI-FO

2) Examen des maintiens de notes - Année scolaire 2013-2014 :

Avant d'aborder les maintiens de note, l'IA a présenté un bilan quantitatif du nombre d'inspections réalisées dans chacune des circonscriptions au cours de l'année 2013/2014, pour un total de 636 inspections.

Hormis la circonscription de l'IEN Adjoint créditée de 4 inspections, de celle de l'IEN Pré-élémentaire, avec 12 inspections (4 sur Amiens 1; 4 sur Amiens 2; 1 sur Vimeu et 3 sur



Péronne), et de la circonscription ASH avec 40, le nombre varie de 41 à 60.

Amiens 1	51
Amiens 2	62
Amiens 3	52
Amiens 4	47
Amiens 5	59
Abbeville	51
Ponthieu-Marquenterre	55
Vimeu	60
Doullens	44
Montdidier	58
Péronne	41
	636

L'Inspecteur d'Académie a présenté la liste des 17 collègues concernés par un maintien de note au cours de l'année scolaire 2013/2014, ainsi que la liste des 21 collègues qui ont eu leur note maintenue "*pour rester dans le cadre de la grille départementale*".

Le SE-UNSA est intervenu pour dénoncer le mal-être des enseignants victimes de ces maintiens de note totalement indépendant de la qualité de leur travail qui provoquent une démotivation et ont un impact psychologique fort. Il s'agit pour ces collègues d'une marque caractérisée de non reconnaissance de leur travail.

Le SE-UNSA a une nouvelle fois demandé à l'Inspecteur d'Académie d'abandonner cette grille de notation et de réintroduire la souplesse qui existait auparavant afin de redonner confiance aux enseignants.

Il a répondu qu'il ne modifierait pas la grille qui constituait un cadre dans lequel la notation de la grande majorité des enseignants s'inscrivait sans provoquer de ressentiment.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que les enseignants qui se sentent lésés par un maintien de note dans le cadre de la grille départementale et sont affectés par ce qu'ils considèrent comme une sanction, devaient le saisir par courrier afin qu'il puisse engager un dialogue avec eux.

Il a indiqué être à l'écoute des enseignants et avoir dans certaines circonstances donné satisfaction à ceux qui l'avaient saisi en réévaluant leur note.

Concernant les 17 cas de maintien de note décidés par les IEN, l'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'ils représentaient un très faible nombre au regard du nombre total d'inspections.

Interrogé sur le fait que 53 % des maintiens se situent sur la circonscription d'Amiens 5, il a reconnu avoir fait le même constat et a précisé que les IEN harmonisent leurs pratiques sous son autorité de façon à éviter les disparités selon les circonscriptions.

3) Formation continue :

Le SE-UNSA a une nouvelle fois dénoncé la très faible part réservée dans la formation continue aux stages à candidatures individuelles, 4 sur 36 stages proposés, ainsi que la présentation du Plan Départemental de Formation dans lequel il faut les chercher parmi 19 pages alors qu'ils tiendraient sur une page et demie.

Concernant le stage "Culture humaniste (Histoire, Géographie, Pratiques artistiques et Histoire des Arts) les 12 décembre, 11 février matin, 11 mai 2015 et à distance", le SE-UNSA a demandé que le module "à distance" qui sera effectué par les stagiaires en plus des demi-journées de stage en présentiel soit compensé.

Mme MAIRE s'est engagée à garantir une compensation de 3 heures de classe par un remplacement. Elle a précisé que le parcours à distance dans le cadre de ce stage serait à effectuer avant le 11 mai 2015 et que le remplacement pour la récupération des 3 heures pourrait intervenir ultérieurement mais, bien entendu, avant la fin de la présente année scolaire.

Vous trouverez, en pièce jointe, la liste des candidats retenus pour les différents stages.

4) Dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des obligations de service hebdomadaires:

M. DECLE, Secrétaire Général, a annoncé que ce point était retiré de l'ordre du jour dans la mesure où ce dispositif, qui a été examiné lors du groupe de travail du 6 novembre ([voir compte-rendu ici](#)), ferait l'objet d'une présentation lors d'une très prochaine réunion du Comité Technique Spécial Départemental.

5) Questions diverses :

- Concernant la demande du SE-UNSA (*voir déclaration préalable*) relative à la mise en place de procédures claires en cas de conflits sur la question de l'application des principes de neutralité et de laïcité aux parents accompagnants les sorties scolaires, l'IA a répondu très longuement. Il a relaté la situation qu'il avait eu à gérer sur une école d'Amiens Nord, en recevant le directeur puis les mamans, pour que le dialogue ne soit pas rompu et que l'attitude stricte et claire du directeur soit comprise par les mamans.

Il a rappelé la mission d'intégration de l'Ecole de la République qui se doit de faire respecter les principes de neutralité mais aussi de respect des opinions de chacun que les directeurs doivent veiller à faire appliquer et qu'ils doivent rappeler lors des réunions de Conseil d'Ecole.

Il a rappelé la distinction entre une maman qui vient à l'école au titre de parent d'élève et une maman qui participe à l'accompagnement d'une sortie scolaire.

Dans le second cas, il faut veiller à ne pas engager de collaboration qui risquerait de mettre en porte à faux les principes de laïcité.

- Concernant l'organisation du temps partiel à 80%, suite à la réception des emplois du temps que les collègues concernés ont fournis, l'administration procèdera à l'examen de chaque situation et donnera une réponse écrite individuelle.

- Concernant les titulaires mobiles qui sont amenés à assurer la suppléance d'un collègue travaillant dans une école en expérimentation Hamon avec un après-midi libéré de cours, l'IA a répondu en 3 points:
 - les services veilleront à ne pas créer ces conditions;
 - les remplaçants seront libérés cet après-midi là;
 - pendant les périodes de grande tension de remplacement, ces écoles ne seront pas prioritaires pour le remplacement.

- M. DECLÉ a annoncé que les indemnités des formateurs seront réglées:
 - pour les CPC, fin novembre
 - l'indemnité forfaitaire de formation pour les stagiaires, en décembre;
 - pour les tuteurs des FSA et FSR, en janvier.

- Concernant les Réunions d'Information Syndicale (RIS) sur le temps de présence des élèves, M. DECLÉ a donné le bilan chiffré au 12 novembre des demandes acceptées et refusées. Il a indiqué que les collègues qui se sont vu refuser l'autorisation de participer aux RIS durant le temps scolaire seront prioritaires pour celles à venir.

- Concernant la question de la variation des kilométrages retenus par les services pour défrayer les déplacements, M. DECLÉ va voir avec les différents services concernés (DAFOP, DAF, DPE) quels sont les critères et les applications informatiques utilisées et donnera une réponse ultérieurement.